

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	355
Artikel:	Encore les concours de beauté
Autor:	E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260267

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous le déclarons sans ambage, à l'honneur de cette presse, plus friande de ce qui peut paraître friser un scandale que d'études sociales ou juridiques sérieuses, mais ce qui, une fois de plus, prouve la force de l'opinion publique, et fait toucher du doigt l'importance de la tantôt de ce qui nous touche quand nous voulons avoir son appui.

Et en terminant, et malgré l'éternelle redite que constitue cette remarque, regrettons une fois encore que, alors que l'on est venu de Paris et de Londres pour suivre les travaux de ce Comité, bien peu de personnes s'intéressent aux questions de moralité publique à Genève ou en Suisse romande ayant jugé utile de faire acte de présence. Serait-ce parce que l'on se représente que ces questions n'ont pour nous aucun intérêt, du fait que — heureusement — les cas de traîte sont rares chez nous, ainsi qu'il appert du silence observé par le gouvernement fédéral en réponse à l'enquête du Secrétariat ? et aussi parce que l'on s'imagine naïvement que, les maisons publiques étant fermées, tout se passe à cet égard pour le mieux dans le meilleur des mondes dans la belle Helvétie ? La lecture seulement des textes législatifs en vigueur dans nos 22 cantons, que vient de publier le *Bulletin abolitioniste* (numéro d'avril 1931), montre au contraire combien il reste encore à faire chez nous en ce domaine, et combien utile pourrait être, pour les représentantes de nos organisations féminines, en particulier, la prise de contact avec les représentants les plus autorisés de ce mouvement dans d'autres pays.

E. Gd.

Dr. Harriett Clisby

Une triste nouvelle nous arrive de Londres: Dr. Harriet Clisby, dont nos lecteurs n'ont pas oublié le centenaire fêté l'été dernier, s'est endormie paisiblement du dernier sommeil le 30 avril dernier, à l'âge de cent ans et huit mois.

Notre journal qui s'était associé de tout cœur à la célébration de ce centenaire, en rappelant les détails de la longue vie, si remplie et si active de Dr. Clisby, tient maintenant à joindre l'expression de son chagrin et de ses regrets à tous les sentiments qui seront manifestés à cette occasion par celles qui savent ce que notre mouvement féminin suisse-romand doit à l'influence et à l'inspiration de cette femme d'élite. Et il tient à le dire spécialement au petit groupe qui restreint maintenant de celles qui, à Genève, ont connu Dr. Clisby, ont travaillé avec elle, et ont contribué, grâce à l'élan d'idéal et de solidarité féminine qu'elle leur avait donné, à fonder, puis à orienter l'Union des Femmes, et notamment à Mme Chaponnier-Chaix, à Mme Cuénod-Lombard, et à Mme Clotilde Vidart. A elles toutes va notre affectueuse sympathie pour le nouveau vide qui se creuse dans les rangs de leurs amitiés.

Désarmement? ou désastre?

Samedi 25 avril, à l'occasion du seizième anniversaire de l'Union mondiale de la femme pour la concorde internationale, a eu lieu, à la Salle Centrale (Genève), une réunion commémorative où trois orateurs ont parlé du désarmement.

Après une allocution de la présidente Mme Guthrie d'Arcis, M. Georges Scelle, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales a traité le sujet au point de vue de la sécurité. Depuis qu'il y a des hommes et qui ont voulu la guerre, dit l'orateur, on a préparé la guerre. Pour préparer la paix, nous devons changer de méthode. La course aux armements est en elle-même une cause presque fatale de guerre. Lorsqu'on a obtenu une supériorité dans ce domaine, on est tenté d'en user, et même d'en abuser.

La limitation progressive et collective des armements ne diminue pas la sécurité, au contraire. Aujourd'hui, on fait la guerre avec des moyens écrasants. Chaque fois qu'on limite ces formidables armements, on diminue les risques de guerre. La sécurité est d'ordre psychologique (la Grande Armée de Napoléon Ier était jugée invincible; l'armée allemande, en 1914, l'était aussi aux yeux du monde). Il faut regarder en arrière pour voir les progrès réalisés déjà par la S.D.N. Le jour où les nations déclareront qu'elles ne peuvent se préparer au désarmement, ce sera le désastre.

M. F. Maurette, chef de la division scientifique du B.I.T., envisage la question au point de vue économique et social. Il examine, avec chiffres à l'appui, ce que rapporte, ou plutôt ce que coûte la course aux armements, et, à côté des dépenses brutes, le manque à gagner. Cette statistique impressionnante, au long d'un exposé remarquablement clair et sans aucune sécheresse, malgré les précisions et les citations de textes, ne saurait être répétée partiellement. Bornons-nous à dire que M. Scelle et M. Maurette purent voir, par l'attention tendue d'une salle comble et par ses applaudissements, que leurs paroles avaient été comprises.

M. Albert Malche, professeur à l'Université de Genève, considéra le désarmement au point de vue moral et de ses conséquences sur l'individu. Comme les orateurs qui l'ont précédé, il se déclara optimiste. Il croit à l'avènement de plus de justice dans le monde. Il faut détruire les survivances qui créent la psychose de guerre. La politique du désarmement amènerait la paix économique et la prospérité sans lesquelles la civilisation est impossible.

Mme d'Arcis proposa ensuite au vote de l'Assemblée la résolution suivante, qui est adoptée:

« Considérant l'œuvre du désarmement comme la tâche la plus importante et la plus urgente, la réunion du 25 avril voit dans le fard: au actuel des armements une menace pour la prospérité et pour la paix, qui mènera toutes les nations à la ruine sans leur assurer la sécurité;

déclare que la signature du Pacte Briand-Kellogg renonçant à la guerre exige et justifie la diminution du matériel de guerre et demande que la Conférence de Désarmement de 1932 réalise les promesses solennelles contenues dans le Pacte de la S.D.N. comme dans le Traité de Versailles, en aboutissant à une réduction véritable et progressive des armements. »

N'oublions pas la profusion des fleurs décorant printanièrement le pied de l'estrade, et la musique qui ouvrit et clôtra la séance par ses notes graves: d'abord, à Porgue, M. Milloud, professeur au Conservatoire, puis M. T. Dunham, baryton de l'Eglise américaine, qui prêtèrent aimablement leur concours.

Encore les Concours de beauté

Ainsi que nous le disons ailleurs, de tous les travaux des deux Comités de la S. d. N. de protection de l'enfance et de lutte contre la traite des femmes, ce qui paraît avoir surtout frappé la presse si l'on en juge par le compte-rendu quelque peu embelli et exagéré qui en a fait le tour, c'est la question des concours de beauté. Le grave *Temps* lui-même, après plusieurs de nos journaux suisses, a daigné lui accorder un entrefilet, et d'Allemagne également nous avons pu entendre des échos de cette discussion. Or, comme notre journal est en partie responsable de la façon dont cette question a été portée à Genève, nos lecteurs seront peut-être intéressés de trouver ici quelques précisions.

Dans les rapports en effet qu'elles présentent annuellement au Comité de la S. d. N. sur l'activité des organisations qu'elles représentent en matière de lutte contre la traite, deux des membres assesseurs avaient touché ce sujet. Mme Avril de Ste-Croix écrivait notamment:

« Notre attention est attirée sur l'organisation de Concours de beauté, chaque année plus nombreux, qui sous prétexte d'esthétique, créent chez la jeunesse féminine des grandes villes un état d'esprit malsain, font naître des illusions, qui réalisées ou déçues, laissent derrière elles un besoin de reclame, de luxe et de plaisir et les éloignent à tout jamais de la vie honnête. Afin de savoir de quelles façons peuvent être l'influence de ces manifestations jugées peu compatibles avec la dignité féminine, plusieurs associations demandent que soit ouverte une enquête sur ce que sont devenues ces reines de beauté, qui n'ont pas su résoudre, l'heure du triomphe passé, à rentrer dans l'ombre... »

Et Mme Curchod-Sécrétan, au nom des Amies de la Jeune fille, exprimait les mêmes idées, et formulait la même demande de mise à l'étude. Pas un mot donc de la requête absurde que, décernant ainsi un brevet de naiveté par trop forte aux organisations de femmes, les journaux lui ont bénévolement attribuée: que le Conseil de la S. d. N. interdise ces concours de beauté!

Notre journal ayant eu connaissance des propositions de ces deux rapports pensa que les précisions recueillies par lui sur les concours de beauté pourraient être de quelque intérêt pour le Comité de la S. d. N., et rédigea une petite note mentionnant outre la campagne menée en Suisse, les détails fournis par le Dr. Ninck sur les préparatifs du concours de Zurich, la lettre de M. de Waleffe, publiée par la *Suisse libérale*, et les divers renseignements que connaissent nos lecteurs (N°s 347 et 352 du *Mouvement*) note qui fut remise à la S. d. N. et sur laquelle Mme Curchod-Sécrétan voulut bien, en présentant son rapport, attirer l'attention du Comité. La doctoresse Luisi appuya vigoureusement, au nom de certaines expériences faites au Brésil, alors qu'en revanche, des membres masculins du Comité déclaraient unanimement que cette question ne présentait aucun intérêt pour la S. d. N. Mme Curchod répondit avec beaucoup de dignité et de force que peut-être les hommes ne pouvaient comprendre à cet égard le point de vue des femmes, marquant excellentement ce que nous ressentons, nous féministes, à voir des femmes ainsi uniquement considérées comme un produit d'exhibition et de frivolité. Une discussion fort animée s'engagea alors, qui se termina par la décision d'inscription au procès-verbal de cette question.

C'est peu, diront certaines, et c'est pourtant beaucoup. Car, ce qui se dit à la tribune de la S. d. N. a des répercussions bien plus lointaines qu'on ne peut se l'imaginer. Le fait de nombreux journalistes venant demander communication de la note du *Mouvement*, le moyen de faire ainsi connaître notre protestation et notre point de vue à une opinion publique bien plus étendue que celle que nous avons pu atteindre en Suisse, l'encouragement pour nous à continuer de recueillir des faits et des documents, la possibilité de reprendre une fois ou l'autre cette question de façon plus officielle: n'avons-nous pas lieu d'être satisfaits du résultat de cette première tentative?

E. Gd.

Les élections aux conseils de comtés en Angleterre

Les électrices anglaises viennent de procéder à ces élections aux Conseils de Comtés, qui jouent un grand rôle dans la vie du pays, vu les compétences très étendues dont jouissent ces Conseils en matière d'hygiène, de politique du logement, de travaux publics, de transports, de direction et de création d'écoles, de police, d'assistance médicale et publique, etc., etc. Le Conseil de Comté de Londres notamment, le fameux L.C.C., est une véritable puissance, puisqu'il dispose d'un budget annuel de près de 40 millions de livres sterling (un milliard de francs suisses) pour l'accomplissement de toutes ces tâches si étroitement liées avec le bien-être et le développement moral et matériel de la population de la capitale.

Lors des élections du mois dernier, 18 femmes ont été élues membres du L.C.C., parmi lesquelles on relève le nom de Miss Ishbel MacDonald, la fille ainée du Premier Ministre, et de cette vaillante Margaret Mac Donald, dont toutes nos lectrices ont certainement lu l'attacheante biographie publiée par son mari. Et nous comptons près de 200 femmes, qui, à travers tout le pays, sont entrées dans les Conseils des différents Comtés anglais, un très petit nombre d'entre eux ne comptant pas de femmes parmi leurs membres. Ajoutons, pour montrer combien la participation des femmes au travail de ces Conseils est appréciée, que, sur les 18 femmes élues au L.C.C. l'autre jour, les deux tiers, soit exactement 12, ont été réélues, ce qui prouve le cas que font d'elles leurs électrices... et leurs électrices,

Avant de choisir une profession

. La question ne se pose plus aujourd'hui: les jeunes filles doivent-elles apprendre un métier, et se préparer à exercer une profession? La déclaration que, naguère, les secrétaires de bureaux d'orientation professionnelle entendaient souvent formuler par des parents: « C'est bien égal ce que fera ma fille, puisqu'elle se mariera plus tard », est devenue bien rare. En Suisse, 43 % de toutes les femmes adultes gagnent leur vie, et un tiers de toutes les femmes exerçant une profession sont mariées. Les temps si difficiles au point de vue économique que nous traversons contribuent à persuader les parents qu'une bonne préparation professionnelle est le capital le plus assuré qu'ils puissent donner à leurs enfants, même à leurs filles. C'est donc une question très sérieuse qui se pose actuellement à beaucoup de parents et de jeunes filles. Car cette profession d'choice devrait à la fois procurer la joie de l'exercice et assurer tout au moins une modeste indépendance.

Quelles professions recommander?

L'orientation professionnelle n'a de valeur que si elle est entièrement individuelle. Chaque « cas » est spécial. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications tout à fait générales, qui ont simplement pour but d'encourager les intéressées à discuter leurs circonstances individuelles avec les offices d'orientation professionnelle qui fonctionnent dans la plupart de nos cantons.

Voici quelques indications sur les professions que nous voyons s'ouvrir devant celles de nos jeunes filles qui ont reçu une bonne instruction dans une école secondaire:

Professions ménagères.

La maîtresse d'école ménagère acquiert en général sa formation par deux ans d'études. Des situations s'offrent à elles dans les écoles publiques, les écoles ménagères, les cours complémentaires et les cours itinérants. Les postes de ce genre se multiplieront encore à mesure que se répandra l'enseignement ménager obligatoire.

Des cours de 1 an 1/2 à 2 ans préparent la jeune fille à sa tâche de directrice ou de collaboratrice responsable dans de grandes entreprises ménagères: directrice d'instituts, d'asiles, gouvernante de maison, économie d'hôpitaux, de sanatoria, de cliniques, de cantines.

Des jeunes filles au courant de la tenue du ménage peuvent aussi se préparer aux fonctions de directrices de restaurants anticoquilles et de « Foyers pour tous », en suivant des cours d'une durée d'un an.

Soins aux malades.

Les soins à donner aux femmes en couches et aux nourrissons s'apprennent dans des cours de deux ans de durée, et, s'il ne s'agit que de bébés, en moins de temps encore; mais les cours de deux ans sont à recommander pour la préparation théorique et les facilités de placement qu'ils offrent. En effet, les gardes préparées de cette façon-là trouvent du travail comme gardes particulières ou dans des pouponnières, des foyers maternels, des consultations maternelles, etc.

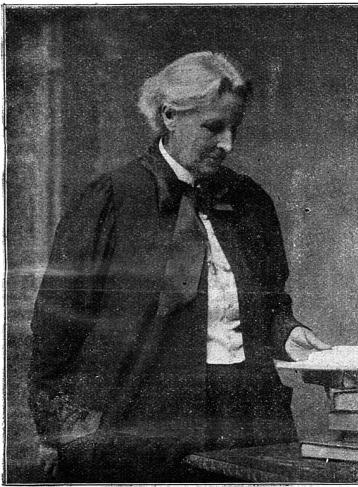
La profession d'infirmière exige des études de trois ans, mais des gardes diplômées voient de nombreux champs d'activité s'ouvrir devant elles: dans des maisons particulières, des hôpitaux, ou comme infirmières visiteuses, directrices d'asiles, etc.

Les aides radiologues, qui apprennent leur métier en 6 à 12 mois, travaillent comme l'infirmière leur titre. La préparation des laborantines, qui dure 1 à 2 ans, offre plus de possibilités d'avvenir dans les cliniques et les laboratoires médicaux.

Les futures masseuses trouveront un grand avantage à une préparation approfondie qui les initiera en même temps à toutes les tâches de la baigneuse diplômée (thérapie physique); les hôpitaux, les établissements de bains, etc., leur offriront des postes. Une manucure-pédicure peut, après un bon apprentissage, trouver un gagne-pain appréciable.

Travail social.

Les cours de 2 ans des Ecoles sociales pour femmes préparent le mieux les assistantes sociales au travail d'utilité publique soit officiel,



Cliché Mouvement Féministe

Dr Harriet CLISBY

L'une des premières femmes médecins du monde entier, qui vient de mourir à Londres dans sa cent et unième année.

niées avec une ingéniosité admirable, et vous allez à la guerre pleins d'enthousiasme, sans vous demander ce qui en résultera. Or, il ne peut y avoir que deux éventualités: ou bien vous serez battus, et dans ce cas, vous aurez à boire le calice du mal jusqu'à la lie — sans même avoir la consolation de pouvoir vous dire que vous n'êtes pour rien dans les malheurs qui fondent sur vous et sur votre pays; ou bien c'est vous qui battez vos ennemis, répandez chez eux la mort, la misère et la destruction, et alors vous commettez une chose qui devrait vous remplir d'horreur — et cela vous remplira réellement d'horreur, lorsque ces mêmes effets sont dus à d'autres causes, par exemple à un tremblement de terre ou à des inondations. »

A. SPIR.

L. HAUTESOURCE: *La Maison du Bonheur*, Editions de la Baconnerie, Boudry (Neuchâtel). Prix: 3 fr. 50.

Joli roman sous jolie couverture fleurie de glycines, ce livre, qui se lit avec intérêt, est fait pour plaire aux lecteurs aimant les bonsceurs courageux et gais et fidèles au devoir. Sans lourdeur ni patois évangelisateur, il développe la vieille vérité: Il n'est que de s'aimer pour que tout aille bien, en dépit des grands vents et des orages battant les murs solides de la Maison du Bonheur. Et cette maison, « c'est celle où, — à deux, — on accepte vaillamment les humbles tâches, les multiples et médiocres devoirs magnifiés par un grand amour. »

Ce livre, alerte et très joliment écrit, peut être mis entre toutes les mains et n'est cependant ni ennuyeux ni fade; il constituera un réel enrichissement des bibliothèques juvéniles ou populaires.

J. V.

M.-L. P.